

Objectifs

Identifier les obligations réglementaires et législatives de l'entreprise
Maîtriser les outils législatifs et réglementaires
Prendre conscience de l'obligation de respecter les règles, procédures, normes, consignes, Recommandations édictées par la législation et par l'entreprise
Cerner le rôle des acteurs en santé-sécurité dans la mise en œuvre des exigences réglementaires
Connaître les principes généraux de la délégation de pouvoir
Evaluer la responsabilité civile et pénale en matière de santé sécurité au travail

Public

Élus du CSE

Pré-requis

Accessible à tous

Moyens pédagogiques

QCM et mise en situation

Modalités d'évaluation

Quizz, évaluation et questionnaire de satisfaction

Durée

2 jour soit 14h

Intervenant

Consultante - formatrice en prévention des risques professionnels, sécurité, ergonomie, enregistrée I.P.R.P

Suivi

Assistance téléphonique pendant 3 mois après le stage

Tarif

Intra : 2 490 € nets / jour / groupe
(+ frais pour la province en présentiel)
Inter : 850 € net / jour / personne
Inter visio : 850 € net / jour / personne

Financement

Financement du CSE

Modalités d'accès

30 jours avant le début de la formation

Modalités techniques

Possibilité de suivre cette formation en visio via Microsoft Teams. Invitation envoyée au préalable à chaque participant. Support de formation envoyée à l'issue de la formation

Accessibilité

En cas de situation de handicap, nous contacter en amont afin de mettre en place les adaptations et autres modalités

Programme :

Pratique

- Le repérage de la réglementation de la SST
- Les principes législatifs et réglementaires
- Le rôle et les missions des acteurs internes et externes
- Les obligations de l'employeur et des salariés
- La responsabilité civile et pénale en matière de santé et sécurité au travail
- L'information et consultation du CSE/CSSCT/
- Le document unique de prévention des risques professionnels et les facteurs de pénibilité
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Le règlement intérieur et les mises à jour
- Les plans de prévention, les protocoles de sécurité et permis de feux avec les entreprises extérieures
- Les registres obligatoires
- Les affichages obligatoires
- Les formations sécurité
- Les essentiels de la délégation de pouvoirs